

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 6 : renforcer notre qualité de vie	A6
376 Bis - Vie associative, égalité homme-femme, bénévolat et lutte contre la grande précarité	

Le Conseil Régional,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1111-2, L.1611-4 et L.4221-1,

VU le règlement budgétaire et financier,

VU le budget voté au titre de l'exercice 2021 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région, et notamment le programme 376,

VU l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 29 mars 2021,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Culture, sport vie associative, bénévolat et solidarités

ENTENDU Carine MENAGE, Denis LA MACHE, Marie-Noëlle TRIBONDEAU, Brigitte NEVEUX, Roselyne BIENVENU, Lydie BERNARD, Daniel COUDREUSE, Antoine CHEREAU

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription au Budget supplémentaire 2021 d'une dotation de 3 000 000 € d'autorisations d'engagement et de 1 000 000 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n°376 "Vie associative, égalité homme-femme, bénévolat et lutte contre la grande précarité",

AFFECTE

3 000 000 € d'autorisations d'engagement au titre de l'opération « Chaîne anti-gaspillage ».

APPROUVE

la charte de partenariat avec la Fédération des Entreprises et des Entrepreneurs de France (FEEF) présentée en annexe 1,

AUTORISE
la Présidente à la signer.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ
Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe La Région en Marche

REÇU le 02/04/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément
aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs